



19 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Get up Wallonia : un premier soutien financier pour aider les propriétaires forestiers à régénérer les forêts

L'impact économique de la crise des scolytes ainsi que la baisse d'activité liée au COVID-19 ont de lourdes conséquences sur les 8.000 entreprises liées à la production de bois en Wallonie. 18.000 emplois directs sont en jeu.

Sur proposition de la Ministre wallonne de la Forêt et de la Nature, Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a approuvé un soutien régional de 3 millions d'euros pour inciter les propriétaires forestiers privés et publics à diversifier leurs plantations. L'objectif est de passer de 5% à 25 % de « forêt résiliente » en Wallonie. Il s'agit d'orienter les régénérations vers un mélange d'espèces adaptées au changement climatique (résineux, feuillus indigènes, feuillus exotiques) et intégrant davantage la biodiversité.

Les études récentes montrent que les peuplements forestiers composés d'une seule espèce sont beaucoup plus sensibles aux ravageurs. Favoriser des forêts plus mélangées est donc une stratégie pour limiter la prolifération des scolytes et autres ravageurs et adapter la forêt aux changements climatiques, notamment les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Pour les propriétaires forestiers privés, le soutien d'un million et demi d'euros prendra la forme d'un appel à projets qui sera lancé prochainement et dont la gestion administrative sera confiée à l'Office économique Wallon du Bois (OEWB). Cette aide sera constituée de trois tranches :

- un montant de base (2000€/ha) pour une régénération constituée d'au moins 3 espèces adaptées au changement climatique.
- un montant complémentaire (500€/ha) est possible quand la régénération est constituée d'au moins 50 % d'espèces à haut potentiel biologique (comme le chêne indigène, le saule, le bouleau, abris précieux pour les insectes ou les oiseaux).
- un montant supplémentaire (500€/ha) pourra encore venir s'ajouter moyennant la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer la biodiversité et la préservation des ressources en eau (creusement de mares, récréation de lisières, etc.).

Pour les forêts appartenant au secteur public, un budget d'un million et demi d'euros est prévu sous forme d'un droit de tirage. Le montant des aides va de 2.000 euros à 51.500 euros selon la superficie forestière de la propriété et le volume d'épicéas scolytés (calculé d'avril 2018 à septembre 2020). Le montant de la subvention sera versé au pouvoir public

concerné. Le Département de la Nature et des Forêts proposera des projets de régénération sur base des mêmes critères que pour le secteur privé.

Dans les deux cas, ces soutiens constituent une première étape, sous forme de projets pilotes, qui pourra déboucher, après évaluation, sur une amplification de l'aide en vue d'augmenter la résilience de la forêt wallonne.

Pour la Ministre wallonne de la Forêt et de la Nature, Céline Tellier, « *plus de la moitié de la forêt wallonne est composée d'espèces sensibles aux changements climatiques comme le hêtre, l'épicéa, le frêne, le chêne et le douglas. Ce projet est une réponse forte pour répondre à l'urgence des crises actuelles et préparer une forêt plus résiliente à terme. Plus de diversité dans nos forêts leur assurera ainsi une meilleure adaptation au changement climatique. C'est un enjeu pour la Nature mais aussi un enjeu économique majeur.* »

